

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 14 (1929)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. -- (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

AVIS

Actuellement occupés à la mise à jour des listes d'adresses de nos abonnés, nous prions instamment MM. les Caissiers de nous retourner sans retard les listes soumises et de nous communiquer tous les changements qui doivent intervenir.

L'Administration et l'Expédition du „Messenger Raiffeisen“.

Idées directrices

Toute autorité se doit d'estimer au plus haut point tout ce qui peut développer l'esprit d'épargne. Quoique représentant d'une Banque d'Etat, dotée d'un capital de 30 millions de francs et dont le chiffre d'affaires atteint 2 milliards par an, je ne vois pas dans les Caisses Raiffeisen des établissements concurrents, mais je considère leur développement et leur prospérité avec plaisir. L'encouragement à l'épargne n'est pas un monopole d'Etat. Cultiver l'esprit d'épargne, c'est fortifier en même temps l'esprit de famille véritable et sain, si nécessaire à l'existence de l'Etat. Le manque de biens ou le défaut de propriété peut devenir aussi funeste à l'Etat que l'emprise de la haute finance. Protéger le petit propriétaire, comme le font si excellemment les Caisses Raiffeisen et soutenir des êtres indépendants, c'est une œuvre très méritoire et d'une grande importance pour l'économie nationale; à cause de cela, les Caisses Raiffeisen méritent l'entière sympathie des autorités.

Discours de M. Chatton, conseiller d'Etat fribourgeois, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Union le 15 mai 1922, à Fribourg.

A qui les Caisse Raiffeisen offrent-elles leurs services

Dans son excellent rapport à l'assemblée générale des sociétaires, le président de la Caisse de Crédit Mutuel de V. (Valais), s'exprime comme suit à ce sujet :

« Avant d'aborder la marche intérieure de notre Caisse, je me permettrai quelques observations préliminaires. Je vous ai rappelé l'année dernière l'origine, le but et les principaux bienfaits des Caisses de Crédit Mutuel. Je voudrais aujourd'hui vous indiquer à qui ces Caisses offrent leurs services.

« Il ne faut pas comparer la Caisse de Crédit Mutuel à une œuvre de charité ou à une banque, comme beaucoup sont souvent tentés de le faire. La Caisse de Crédit Mutuel n'est ni l'une ni l'autre. L'œuvre de charité s'adresse à l'indigent, et cultive surtout le placement à fonds perdus. A l'inverse, la banque s'adresse au commerçant, à l'industriel et traite à gros intérêts et à court terme. La Caisse de Crédit Mutuel s'adresse à une classe intermédiaire. Son client est l'agriculteur, l'ouvrier, l'artisan, l'employé, l'homme vivant et faisant vivre sa famille de son labeur personnel, client qui ne demande pas un don gratuit, mais qui a besoin d'un crédit à taux accessible et d'une durée en rapport avec le produit de son labeur personnel.

« Cette clientèle est des plus intéressante et mérite que l'on soit attentif à ses besoins et qu'on s'efforce d'y satisfaire. La prospérité du pays et sa stabilité reposent en grande partie sur ses vrais producteurs dont les mains courageuses travaillent sans relâche et dont les désirs, en ce qui concerne les biens de la terre sont aussi louables qu'ils sont modestes.

Et pourtant, combien ont dû renoncer à leurs modestes aspirations, faute d'argent disponible, d'argent facile à trouver ?

« Avec les Caisses de Crédit Mutuel, toutes ces difficultés tombent. Etant donné l'esprit qui anime ces institutions, vous sentirez qu'on est tout heureux de favoriser votre initiative sans cérémonie aucune, sans vous promener d'un bureau à un autre. Contre garantie de cautions solvables ou contre hypothèques, on vous remettra la somme demandée. L'intérêt que vous paierez sera modeste parce que la Caisse de Crédit Mutuel ne cherche

pas à faire de gros bénéfices, car ceux qui l'administrent, le font sans traitement, par dévouement, tandis que la banque doit faire vivre une foule d'employés et d'actionnaires.

« Ces sociétés, en invitant tous leurs membres à une généreuse collaboration, font donc aussi la guerre à l'étréitesse d'esprit. Presque toujours nous regardons la vie comme à travers notre propre miroir... et celui-ci ne nous renvoie que notre image. C'est-à-dire que nous rapetissons tout à notre propre conception. De là viennent tant d'incompréhensions, de malentendus, de manque de charité et de générosité. Ne rétrécissons pas notre horizon, déjà si borné. Que la culture de notre « Moi » ne nous empêche pas de voir d'autres êtres ayant une personnalité qui mérite d'être prise en considération et d'avoir sa part dans le monde. Pour les vrais membres de nos sociétés, tous ces « Moi » devraient être confondus et ne former qu'une volonté, qu'un cœur et qu'une âme, chacun ne voyant en son semblable qu'un autre lui-même qu'il doit aimer et aider et auquel il doit faire tout le bien qui est en son pouvoir ».

La Journée Fribourgeoise des Caisses Raiffeisen

Encouragée par le succès qu'avait remporté la réunion de l'an dernier, la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand avait convoqué à nouveau les délégués des 41 Sections affiliées pour le mardi de Pâques, 2 avril, à l'Hôtel des Corporations, à Fribourg.

Excellemment organisée par le Comité de la Fédération que préside de nouveau M. l'abbé Raemy, rév. curé de Morlon, le leader de la cause Raiffeiseniste dans le canton de Fribourg, cette seconde journée des Caisses fribourgeoises a remporté encore un brillant succès. Ceux qui ont su vouloir et mettre sur pieds cette journée auront trouvé une belle récompense à leurs efforts dans l'enthousiasme qui régna constamment, dans le

bon esprit de discipline et d'union des participants, et dans la sympathie témoignée par les autorités cantonales.

Plus de 80 délégués, représentant la totalité des Caisses affiliées ont répondu à l'appel. La séance a débuté à 9 $\frac{1}{2}$ h., par un excellent discours de M. l'abbé Raemy, lequel s'adressait pour la première fois aux délégués depuis que le rétablissement de sa santé lui a permis d'assumer à nouveau les charges de la présidence. En termes chaleureux, il souhaita la bienvenue à tous et salua particulièrement les conférenciers, MM. l'abbé Sapin, rév. curé de Villaraboud et Heuberger, secrétaire de l'Union Suisse, ainsi que M. Boschung, conseiller national, qui représentait les Caisses de la partie allemande du canton. Le très sympathique président et infatigable pionnier Raiffeiseniste auquel la cause doit tant déjà, développa de nouveau en termes éloquents, le programme Raiffeiseniste :

Les populations rurales, proclama-t-il, sont la clef de voûte de tout édifice social bien compris.

«Qu'on les supprime ou qu'on les laisse simplement dépérir, et l'édifice perdant son point d'appui, se lézardera peu à peu et finalement s'écroulera. Il n'y a point de doute que là où les classes rurales s'anémient, il y a appauvrissement du pays, appauvrissement matériel, car avec elles disparaît une force considérable de travail, mise au service de la production; appauvrissement moral et social, car sans contredit, les agriculteurs comptent parmi les plus sûrs gardiens, non seulement de l'ordre public, mais encore des vertus domestiques et des habitudes d'épargne, de probité, de sérieux qui constituent leurs plus beaux titres de noblesse.

«Messieurs les délégués, vous incarnez dans vos paroisses une des initiatives les plus bienfaisantes et les plus généreuses, et si, dans le canton de Fribourg, les résultats ne sont pas aussi rapides et aussi brillants que dans d'autres cantons, nous en trouvons la cause dans le vieux fonds d'individualisme qui sommeille et dans l'indifférence et la peur des responsabilités des élites sociales de nos communes.

«En un temps où les thèses du socialisme d'Etat troublent l'état social par ce que j'appellerai la commodité malsaine des solutions, notre œuvre démocratique, au sens le plus noble du mot, n'a demandé ses étapes et ses succès qu'à l'effort libre et à l'association libre.

«Etudiant sans parti-pris tous les problèmes qui touchent au capital et au travail, les hommes qui ont la responsabilité du pays ont compris que l'Etat

doit au crédit mutuel son concours, mais surtout un concours moral; c'est le seul du reste que nous lui demandions. Chacun de nous comprend que l'Etat ne peut pas se faire le banquier de nos petits agriculteurs. Nous ne voulons pas quémander une situation privilégiée à l'Etat; on jalouse si facilement les faveurs fiscales ou autres et nous ne voudrions pas opposer une politique agraire à une politique commerciale et industrielle».

M. Raemy a rappelé les belles paroles de M. le conseiller d'Etat Savoy lors de l'inauguration de la semaine rurale de 1928: «La vie toute entière de nos populations rurales doit être imprégnée par les préoccupations religieuses; sans elles, la vie devient trop misérable. L'homme des champs ne doit pas plus oublier que l'homme des cités qu'il doit travailler sur la terre en vue de sa fin dernière. Or, l'esprit matérialiste des temps actuels a créé de tels obstacles à la réalisation du but suprême de la vie humaine qu'il est nécessaire de restaurer sur des bases solides, la conception chrétienne de la vie». C'est pour conserver intacte, exempte de toute altération possible, cette conception chrétienne de la vie que la présence active du prêtre est tout indiquée dans les mutualités de crédit.

La morale est tout dans ces institutions. Si les associés ne se distinguent pas par de solides vertus, les Sections sont condamnées à périr.

L'essence même de la mutualité, de la coopération, est d'être ouverte à tous sans autre condition que l'honnêteté et le travail.

Dans un exposé substantiel, M. Raemy a relaté ensuite l'activité déployée par le Comité de la Fédération durant l'année dernière, il a esquissé les brillants résultats obtenus et a passé en revue différentes questions d'actualité.

L'organisation Raiffeisen, quoique encore trop peu connue et toujours en butte à de nombreux préjugés, prend dans le canton de Fribourg un essor réjouissant, puisqu'elle englobe déjà, par ses 52 Caisses, cent trois communes rurales avec une population de 46,000 âmes, soit le 32 pour cent de la population totale du canton. Trois nouvelles fondations sont intervenues en 1928 à Massonnens, Orsonnens et Grolley.

La question de l'imposition du timbre fédéral a été résolue de façon favorable aux petites Caisses, et pour l'application de l'arrêté cantonal sur le contrôle des Caisses d'épargne, la vérification annuelle de l'Union Centrale a été admise par le Conseil d'Etat, qui a bien

voulu en conséquence dispenser les Caisses Raiffeisen du contrôle direct de l'Etat.

Un litige avec une agence de banque du canton a fait ressortir, en vertu de l'article 110 du Code fédéral des obligations et de l'article 873 du Code civil le droit d'un débiteur qui paie la totalité de sa dette garantie par hypothèque, en empruntant ailleurs, d'exiger du premier créancier qu'il lui remette le titre (acte de crédit avec hypothèque ou cédule hypothécaire) non acquitté, afin que ce dernier puisse servir à nouveau auprès du nouveau créancier sans qu'il faille payer une nouvelle fois les frais considérables de notaire, de stipulation et d'inscription au Registre hypothécaire. La cession de créances de ce genre est courante, et à l'heure actuelle, aucune banque sérieuse ne refuse ce service.

Une récente décision du Tribunal Fédéral, pour sauvegarder le secret des banques, a reconnu à celles-ci le droit de refuser absolument de produire leurs livres-comptables aux ayants-droit d'une succession, ou de produire des comptes liquidés avant le décès du titulaire.

A l'occasion des derniers prêts de la Confédération à l'agriculture, toutes les Caisses se sont offertes pour le service gratuit de ces prêts, sollicité par le Département cantonal de l'agriculture, qui a donné ainsi à ces Caisses une marque de confiance appréciée.

L'assemblée a écouté avec une attention soutenue son estimé président, auquel elle a fait ensuite une ovation enthousiaste.

Ce fut ensuite au tour de M. l'abbé Sapin, rév. curé de Villaraboud, de donner lecture du protocole de la réunion de l'an dernier où M. Piller, juge fédéral a présenté une étude sur le cautionnement, que «Le Messager» publie actuellement.

Conformément aux propositions du Comité, la cotisation annuelle est fixée sur la base d'une taxe de fr. 5.— par Caisse.

La parole a été ensuite donnée à M. Heuberger, secrétaire de l'Union, pour sa conférence sur «Propos d'actualité». Le conférencier a donné tout d'abord un aperçu général sur la situation des Caisses de la Fédération. Par la fondations de trois nouvelles Caisses, le nombre des Sections affiliées a passé à 41. L'Union Suisse a dressé la veille de l'assemblée, un tableau-statistique des bilans au 31 décembre 1928, qui permet des constatations très réjouissantes. Le chiffre du bilan global s'est majoré de fr. 892,000, soit du 10 pour cent, de sorte qu'au 31 décembre 1928 fr. 9,158,000 étaient déposés auprès des Caisses de la Fédération. Si l'on ajoute à ce chiffre

les 9,975,000 francs, placés auprès des Caisses de La Singine, on arrive donc à la somme fort appréciable de 19 millions 133,000 francs de dépôts pour les 52 Caisses fribourgeoises. Le nombre des déposants s'est aussi majoré de 411, et atteint fr. 6,174. Un roulement d'affaires est de fr. 15,5 millions (partie allemande: 18 millions), et les réserves se sont élevées à fr. 314,000 (Fribourg allemand: fr. 408,000).

Les résultats enregistrés l'an dernier sont sensiblement supérieurs à ceux de 1927 et montrent nettement que l'idée Raiffeiseniste s'enracine de plus en plus profondément dans le sol fribourgeois. Les Caisses du canton de Fribourg auront contribué pour une large part à faire de l'année jubilaire de l'Union la plus fructueuse du Raiffeisenisme en Suisse. Monsieur Heuberger remémora aussi les belles manifestations jubilaires de l'Union Suisse qui ont eu lieu l'année dernière, en présence de M. le doyen Traber, le chef incontesté du mouvement Raiffeiseniste dans notre pays. Cette manifestation restera toujours vivante dans le cœur de ceux qui ont eu le plaisir d'y participer.

Le représentant de l'Union a entretenu encore les délégués de deux questions administratives, soit l'application de l'ordonnance cantonale sur le contrôle des établissements d'épargne et la nouvelle Loi fédérale sur le timbre. L'Union a réuni dans un « Guide spécial », les modalités d'application de la nouvelle Loi fédérale sur le timbre. Cette dernière a apporté une majoration des droits sur les obligations et parts sociales, et a supprimé complètement les exonérations qui existaient pour les emprunts de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que pour les placements à terme en comptes-courants. Grâce principalement à l'intervention de l'Union, certaines facilités ont été accordées aux Caisses: paiement du droit globalement, exonération du droit pour les placements à terme des Caisses affiliées auprès de l'Union, suppression du droit sur les parts d'affaires pour les petites Caisses qui n'ont pas fr. 10,000 de capital social, etc. Quant à l'ordonnance cantonale concernant la surveillance des Caisses d'épargne, elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1928. Conformément à une entente intervenue entre le Département Cantonal des Finances d'une part, la Fédération et l'Union Suisse d'autre part, le contrôle des experts de la Centrale a été reconnu comme suffisant et officiel, et les inspecteurs de l'Union surveilleront dorénavant la tenue des registres des garanties des dépôts d'épargne qui ont été institués. A l'heure actuelle, l'Union fonctionne déjà

comme instance officielle de révision dans les cantons d'Argovie, Grisons, Valais et Fribourg, où des ordonnances concernant le contrôle des établissements d'épargne ont été promulguées.

Pour terminer, M. Heuberger a parlé encore de la propagande toujours nécessaire pour assurer le développement intérieur et l'affermissement de la capacité d'action des Caisses locales. La propagande personnelle des membres restera toujours le meilleur moyen de diffuser nos idées et d'attirer de nouveaux adhérents. Les circulaires adressées dans les familles, les assemblées générales bien préparées, des comptes-rendus dans la presse locale, la publication des bilans annuels, etc., sont aussi des moyens excellents de propagande. Le secrétaire de l'Union insiste aussi sur la formation des caissiers remplaçants, et invite les Comités à toujours bien remplir les prescriptions statutaires également en ce qui concerne le pointage des écritures; ceci dans le but d'avoir toujours quelqu'un qui puisse assurer la marche des affaires et éviter ainsi une dissolution de la Caisse, comme le cas s'est déjà présenté.

Le représentant de l'Union Centrale a été vivement applaudi et M. Sapin, curé de Villaraboud, a présenté à l'assemblée une intéressante et éloquente causerie sur l'arboriculture, dont il s'occupe activement. M. Sapin a recommandé à ses auditeurs de suivre les cours spéciaux qui se donnent sur l'arboriculture. La culture du pommier devrait être particulièrement intensifiée, car elle convient à notre climat et les fruits peuvent facilement s'écouler sur nos marchés. Le paysan devrait mieux soigner son verger, lequel peut être pour lui une source de revenus appréciables. M. le curé Sapin a été vivement applaudi.

Lors de la discussion générale, M. Ridoux, caissier, à Lentigny, a soulevé la question du transfert des titres hypothécaires. Le Code fédéral des obligations facilite ce simple transfert des titres, mais la Loi cantonale prélève alors une taxe importante lors de ces cessions. Beaucoup de paysans qui ont des titres au 6 et demi pour cent en banques hésitent, vu cette taxe élevée, à en demander le transfert à la Caisse de Crédit Mutuel. Etant donné la crise agricole actuelle il conviendrait de remédier à cette lacune, et M. Ridoux prie la Fédération de s'occuper de cette question.

M. Boschung, conseiller national, a apporté à l'assemblée le salut de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg allemand. Les Raiffeisenistes de La Singine, qui ont eu leur réunion le 28 mars, sont de cœur avec leurs concitoyens de

la partie romande et espèrent pouvoir toujours travailler d'entente avec eux. Comme représentant des Caisses fribourgeoises dans le Comité-directeur de l'Union Suisse, M. Boschung a donné aux Sections l'assurance qu'il défendra toujours leurs intérêts dans la Fédération Suisse, qui rend d'immenses services, et dont la direction mérite pleine confiance.

La partie administrative fut suivie d'un banquet excellemment servi à l'Hôtel des Corporations. M. le curé Ballaman a été désigné comme major de table et les toasts se sont succédés, éveillant de chaleureux échos chez les convives.

M. le curé Raemy a ouvert la série des toasts par un discours de bienvenue, pétillant de verve, dans lequel il a salué les hôtes du matin auxquels étaient venus s'ajouter encore M. le conseiller d'Etat Perrier, un grand ami des Caisses Raiffeisen, et M. l'abbé Dr Savoy, de Fribourg.

Dans une belle péroraison, M. le conseiller national Perrier a félicité les Caisses Raiffeisen de leur activité bien-faisante et leur a exprimé sa vive sympathie personnelle et celle du Gouvernement cantonal. Faisant allusion à la crise agricole, l'éminent magistrat a montré quel devait être le rôle de l'Etat dans le soulagement de cette crise, les justes bornes où il doit se confiner et quelle part prépondérante revient à l'initiative privée. M. Perrier a apporté aussi aux délégués le salut de son collègue M. le conseiller d'Etat Savoy, bien connu des Raiffeisenistes suisses par les belles paroles qu'il a prononcées au Congrès jubilaire Raiffeiseniste à St-Gall, l'an dernier, comme représentant des Chambres fédérales. Les Caisses Raiffeisen, a dit M. Perrier, sont une œuvre vitale dans le pays et sont de haute importance pour la prospérité de l'agriculture. Ces institutions rurales ont leur place dans la vie économique comme les grandes banques et les banques d'Etat. Chaque catégorie d'établissement a une mission à remplir; il ne faut pas voir dans les Caisses Raiffeisen une concurrence pour les établissements officiels.

L'exposé de l'éminent magistrat fribourgeois a été salué par une salve d'applaudissements. Tout bon Raiffeiseniste aura pu se dire: Voilà qui est bien parlé; voilà comment nous comprenons aussi la solution des problèmes économiques et le concours de l'Etat dans notre mouvement.

M. Desonnaz, rédacteur à « La Liberté », quotidien qui a toujours ses colonnes largement ouvertes pour les nouvelles Raiffeisenistes, a appelé l'attention sur la question des domestiques de cam-

pagne, auxquels il faut faciliter la fondation d'un foyer, si on veut les attacher à la terre.

M. Heuberger, secrétaire de l'Union a remercié les autorités fribourgeoises pour leur bienveillance à l'égard des Caisses Raiffeisen.

Le canton de Fribourg est le seul canton qui ait fait appel aux Caisses Raiffeisen pour la distribution des prêts de la Confédération. Le secrétaire de l'Union a été vivement touché par les belles paroles prononcées par M. Perrier. Ce sera pour lui un encouragement à persévérer dans sa tâche. Il sera heureux de voir l'Union Centrale soutenir les nouvelles Caisses dans le canton de Fribourg, qui a particulièrement souffert de la crise agricole.

Enfin, M. l'abbé Savoy, analysant les causes du malaise agricole a montré qu'il est une conséquence de l'évolution économique et du retard de l'adaptation aux nouvelles conditions matérielles de la production. Mais il y a dans l'agriculture tous les éléments voulus de prospérité. Il faut un effort énergique d'entraide pour surmonter les difficultés actuelles et faire entrer définitivement l'agriculture dans la voie du bien-être. Tous les orateurs ont été applaudis.

Vers 3 heures, M. le curé Balaman a pu rendre le sceptre de la présidence à M. le curé Raemy, lequel a remercié encore en quelques mots tous ceux qui avaient prêté leur concours pour la réussite de cette journée qui vaudra certainement un regain de popularité à l'idée du mutualisme de crédit en pays fribourgeois. Il a donné rendez-vous à tous pour l'année prochaine à Grangeneuve, d'où l'agriculture fribourgeoise reçoit ses idées directives.

Le malaise agricole et la question du Crédit rural tels qu'ils étaient envisagés en 1891

Dans son intéressant mémoire sur les origines du Raiffeisenisme en Suisse, M. le Dr F. Stadelmann mentionne que la question du crédit mutuel avait déjà été soulevée au Grand Conseil vaudois en 1891, lors de l'étude d'une motion Mottaz et consorts concernant le crédit agricole. — A l'époque actuelle, où le malaise agricole et la question du crédit rural reviennent de toute actualité, il est très intéressant de constater comment les parlementaires vaudois envisageaient le problème à l'époque. C'est pourquoi nous reproduisons ici le texte intégral du rapport, daté de 1891, de la Commission qui avait été chargée d'étudier la motion. On sera surpris de constater

que plusieurs des causes du malaise agricole citées par le rapporteur existent encore de nos jours et se sont plutôt aggravées. Il va sans dire aussi que certaines considérations justes alors, ne le sont plus aujourd'hui.

Rapport au Grand Conseil de la Commission chargée d'examiner la motion Mottaz et consorts concernant le Crédit agricole

Dans sa séance du 14 mai 1891, le Grand Conseil a renvoyé à une Commission composée de MM. Mottaz, Werly, Miéville, Favrod-Coune, Cavat, rapporteur, la motion ci-après:

« Les soussignés ont l'honneur de déposer sur le bureau du Grand Conseil, la motion suivante:

« Le Conseil d'Etat est invité à proposer sur le bureau du Grand Conseil, la motion suivante:

« Le Conseil d'Etat est invité à procéder à une enquête sur les conséquences morales, économiques et sociales de l'organisation actuelle du crédit et, cas échéant, d'après le résultat de cette enquête, de présenter au Grand Conseil des propositions dans le sens d'une réorganisation qui soit mieux en rapport avec les besoins, l'intérêt et la prospérité d'un pays agricole ».

Lausanne, le 11 mai 1891.

(Signé) J.-P. Mottaz, Ch. Favrod-Coune, Emile Favre, Eugène Métraux, Jules Cauderay, C. Besson, A. Demiéville, L. Buchet, F. Jaquier.

La question soulevée par les motionnaires n'est pas nouvelle; elle remonte à 40 ou 50 ans.

Dès cette époque, des enquêtes successives et périodiques ont été faites pour rechercher les causes du soi-disant malaise qui pèse sur notre agriculture. — Peut-être a-t-on à ce sujet employé beaucoup trop de temps et de papier, car si dans notre canton l'agriculture est en souffrance, nous ne devons pas en attribuer la cause aux maigres récoltes des dernières années. Bien au contraire, nous pouvons dire avec reconnaissance qu'à l'exception de la vigne, les récoltes de plusieurs années ont été abondantes, et que les prix sont assez élevés pour que producteurs et consommateurs soient satisfaits.

Nous devons donc rechercher ces causes ailleurs, et dire que, si peut-être la campagne avait conservé son cachet de simplicité et de modestie d'autrefois, il n'y aurait pas besoin aujourd'hui de faire des efforts d'imagination pour faciliter les prêts agricoles.

Il est en effet pénible de constater que le luxe s'est trop étendu à la campagne. Nos bonnes ménagères d'autrefois avaient toutes en provision des rouleaux de milaine ou de grisette dont elles étaient fières d'enlever la poussière, lorsque le tailleur du village venait pour

confectionner un habillement qui durait plusieurs saisons et qui ne coûtait que le prix de quelques journées. Aujourd'hui plus de rouets; la place est réservée au déballage du colporteur le plus habile qui vous vante un habit mi-saison ou promet à Mademoiselle un manteau dernière mode. Le tout paraît traité dans de bonnes conditions; cependant c'est une dépense qu'on ne connaissait pas autrefois et qui grève le budget.

Nous ne devons pas nous en étonner, car nos petites industries de la campagne ne peuvent plus soutenir la lutte.

Les fêtes répétées, qu'elles soient locales, cantonales ou fédérales, sont aussi une source de dépenses; de nos jours, chacun veut être patriote et entendre nos grands orateurs.

Pour ces courses, un joli char avec harnais à la mode sont indispensables, à moins qu'on soit à proximité d'un chemin de fer, ce qui est encore bien plus coûteux, car disons-le en passant, si pour les localités industrielles et commerciales les chemins de fer sont nécessaires, ils le sont moins pour la campagne. (!)

Nous pourrions citer une quantité de nos bons villages vaudois qui reculent depuis qu'ils sont à proximité d'une gare: au lieu de se servir du chemin de fer pour les courses indispensables, on commence par les trains de plaisir et autres, puis on finit par l'expédition en grand du fumier de ferme qui était en réserve pour la récolte future et qui devait redonner à la terre sa vigueur ou plutôt sa richesse normale.

Les billets du dimanche ne contribuent pas non plus à relever notre économie agricole, car à notre avis, c'est prendre dans la poche du petit propriétaire, pour faire hausser les actions des capitalistes. Outre ces inconvénients, les chemins de fer facilitent la concurrence étrangère, et la valeur de nos produits tend à diminuer. Notre pays n'a donc pas changé, ce qui a changé ce sont les conditions de la vie; ce qui satisfaisait nos grands-pères ne nous satisfait plus; avec le progrès, la facilité des relations et des transports, les exigences de la vie ont augmenté.

Monsieur le président et Messieurs, si nous nous sommes permis de citer quelques exemples, nous les avons pris au hasard, nous pourrions en citer d'autres, par exemple, la hausse des salaires, la baisse des terres, etc., mais à quoi bon? Laissons faire les temps et espérons que, dans un avenir prochain, l'amour du luxe et des plaisirs fera place à une sage économie qui rendra à nos campagnes la prospérité dont elles jouissaient autrefois.

Messieurs, jusqu'à présent nous nous sommes occupés de rechercher les causes de cette soi-disant crise. Nous devons maintenant, pour faire droit au vœu des notionnaires, étudier un système de crédit qui soit mieux en rapport avec les besoins du pays.

A première vue, cette question paraît inopportune, attendu que nous avons dans notre canton des établissements qui nous font honneur et qui remplissent toutes les conditions. — Les personnes honnêtes qui méritent confiance y trouvent du crédit et à un taux relativement bas. Pour cela conseillons à nos amis de ne pas passer par l'intermédiaire de sous-agents qui doublent ou triplent la commission.

D'un autre côté, est-ce un avantage de trop faciliter le crédit? La réponse doit être affirmative, si les demandeurs sont actifs et suffisamment intelligents pour en faire un bon emploi; mais souvent ce n'est pas le cas: nous avons du reste des exemples frappants où le trop de confiance et la facilité du crédit ont mis la contrée dans un état de gêne dont elle se révèle péniblement aujourd'hui.

En 1887, deux honorables collègues déposèrent un projet de loi sur le gage du bétail; la majorité du Grand Conseil n'est pas entrée dans les vues des notionnaires; néanmoins la chose fut étudiée, plusieurs personnes compétentes furent entendues et consultées.

Citons en passant, la réponse de M. Ruchonnet, directeur de la Banque Cantonale Vaudoise:

«Le chédail vivant est, par sa nature» même, d'une mobilité trop grande pour constituer un gage pratique».

Au reste, depuis la mise en vigueur de la loi sur la poursuite, le gage sur le bétail ne serait possible pour le petit propriétaire qui ne possède qu'une vache, puisqu'elle ne peut être saisie et doit être laissée au débiteur.

Estimant donc que le gage du bétail nuirait au crédit et à la confiance que possèdent encore nos campagnards, nous laissons cette question de côté pour examiner un autre moyen.

Selon nous, le meilleur moyen de venir en aide à notre agriculture consiste dans la création des syndicats agricoles régulièrement constitués comme nous en avons déjà plusieurs dans le canton.

La plus grande partie de ces syndicats se sont créés en vue de l'élevage du bétail. On achète en commun des sujets qualifiés pour la reproduction; quelques-uns vont plus loin et achètent en gros les produits alimentaires, les semences, les engrais et en général tous les produits utiles à l'agriculture. A no-

tre avis, rien n'empêcherait ces syndicats de faire la petite banque, de recevoir des fonds à un taux convenu, et, cas échéant, de pouvoir prêter aux sociétaires.

Ce système existe en Allemagne, et rend nous dit-on, de bons services. C'est en 1845 que M. Raiffeisen chercha le remède de la défense des paysans par eux-mêmes, en fondant des associations agricoles pour se débarrasser des parasites dont ils étaient victimes. Ces Caisses ou associations portent le nom de l'auteur; elles sont locales et sont formées de gens se connaissant; elles reçoivent leurs fonds d'habitants de la contrée qui connaissent la solvabilité des membres de l'Association.

La sûreté est établie par la solvabilité illimitée de tous les membres; elles prêtent à longs termes, et même jusqu'à dix ans; l'intérêt se paie chaque année avec amortissement.

Raiffeisen a voulu que ces Caisses soient locales; nous croyons qu'il a eu raison, car on connaît mieux tous les sociétaires avec la garantie qu'ils offrent par leur situation, leur travail et leur moralité.

Les prêts sont ainsi faits à bon escient et ont toute chance de porter des fruits. Chaque membre peut se rendre un compte exact de la situation et exercer une surveillance. Ajoutons encore que les prêts sont faits à un taux qui ne doit dépasser que de très peu celui de l'argent déposé. Le comptable seul reçoit une indemnité, les autres membres de l'association travaillent gratuitement.

Ainsi, Monsieur le président et Messieurs, puisque la chose est praticable en Allemagne, elle doit l'être chez nous.

Persuadés que cette idée fera son chemin, nous proposons de renvoyer la motion de MM. Mottaz et consorts au Conseil d'Etat pour enquête et rapport, le cas échéant.

Lausanne, le 12 novembre 1891.

Le rapporteur:

J. CAVAT.

—o—

Le vœu du rapporteur de voir dans un avenir prochain l'amour du luxe et du plaisir faire place à une sage économie ne s'est pas réalisé et la campagne n'est toujours pas revenue à cette prospérité dont elle jouissait autrefois. Les problèmes qui préoccupaient les hommes d'Etat et les économistes à cette époque déjà ont aujourd'hui encore la même acuité. Le réquisitoire que présente le rapporteur contre l'abandon de la simplicité rustique et contre le goût du luxe qui s'introduit toujours plus à la campagne serait certes encore plus justifié aujourd'hui qu'à l'époque. Qu'en est-il de la belle et franche simplicité d'autrefois? Elle subit encore davantage l'action irrég-

ulière de l'évolution des idées et des mœurs actuelles. Les belles et saines distractions traditionnelles sont en décadence; il est de mise même aujourd'hui souvent de mépriser les habitudes rustiques et saines comme ne cadrant plus avec notre époque affairiste et fièvreuse qu'on croit supérieure en tout, au temps jadis. Avec la simplicité a diminué aussi dans une plus forte mesure le sentiment de l'économie et de l'épargne. Les appétits deviennent plus élevés, les dépenses plus nombreuses. On se déplace davantage et pour des futilités parfois en sacrifiant délibérément des journées de travail.

Chargée d'étudier un système de crédit qui soit en rapport avec les besoins de la campagne, la Commission recommandait déjà la fondation de Caisses Raiffeisen pourtant alors absolument inconnues dans notre pays. L'idée énoncée ainsi en 1891 s'est réalisée dès lors et à l'heure actuelle 470 Caisses rurales d'épargne et de crédit d'après le système Raiffeisen exercent dans notre pays tout entier leur bienfaisante activité. Ces Caisses ont réalisé aussi pleinement les espoirs mis en elles, et à l'heure actuelle elles sont unanimement recommandées comme un des moyens de lutter contre la crise agricole et de réaliser la solution du problème du crédit rural.

Comme le prédisait déjà le rapporteur Cavat, la formule énoncée par le bourgemoistre Raiffeisen a trouvé non seulement dans le canton de Vaud, mais dans la Suisse entière, sa parfaite application.

C'est à la suite de la motion précitée que le Conseil d'Etat vaudois fit étudier le fonctionnement des Caisses mutuelles de crédit. La propagande pour l'introduction de Caisses Raiffeisen dans la Suisse romande avait ainsi commencé et devait être suivie de succès dans un avenir peu éloigné. C'est dans le canton de Vaud que se constitua en 1906 la première Caisse Raiffeisen romande, et actuellement les Caisses vaudoises du type Raiffeisen sont au nombre de 38. L'idée proclamée a été reprise, réalisée, et des disciples se sont mis partout à la tâche pour développer l'œuvre nouvelle. L'an dernier, la communauté Raiffeisenniste a célébré les beaux résultats obtenus durant le premier quart de siècle de Raiffeisenisme suisse. Mais les besoins de l'heure actuelle demandent davantage encore dans ce domaine: il faut que tout agriculteur ait dans sa commune une Caisse de crédit mutuel qui lui permette tantôt de déposer ses économies, tantôt d'avoir tout le crédit dont il est digne; en un mot d'être maître sur le marché de l'argent. Voilà notre programme. Puisse-t-il se réaliser un jour, comme s'est réalisé celui du député Cavat.

Editeur responsable:

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall.

Imprimerie A. BOVARD-GIDDEY.

LE CAUTIONNEMENT

Conférence faite aux délégués à la Journée Fribourgeoise des Caisses Raiffeisen du 9 avril 1928 par

M. JOSEPH PILLER

Professeur à la Faculté de Droit de Fribourg
Juge au Tribunal Fédéral

(Suite et fin)

3° La caution peut dès que la dette est exigible, demander qu'il accepte le paiement ou qu'il renonce au cautionnement. Si le créancier refuse, parce qu'il veut agir contre le débiteur personnellement, la caution est libérée.

4° Enfin, la caution qui paie, peut exiger du créancier qu'il lui remette les titres et moyens de preuves lui permettant d'exercer son recours contre le débiteur et de réaliser les gages qui garantissent la créance. Si le créancier ne veut pas les lui remettre, la caution est libérée (article 508 C.O.).

Nous venons de voir diverses espèces de sûretés, ainsi que la manière d'y recourir et de s'en servir. Mais nous avons vu aussi qu'à elles seules, elles ne sauraient toujours suffire.

Avec des gens peu consciencieux, disposés surtout à vivre aux dépens d'autrui, les créanciers honnêtes risquent de se voir trompés. C'est pourquoi l'honnêteté ne suffit plus, il faut encore savoir exactement se servir des moyens de défense et de protection légaux. Ces moyens, malheureusement, sont jusqu'à un certain point précaires.

Les banques qui font le commerce de l'argent, les grandes banques tendent de plus en plus à devenir de véritables administrations; elles pèsent les sûretés qui leur sont offertes et n'ouvrent des crédits qu'à ceux qui peuvent les fournir tels que les exigent leurs statuts et leurs règlements.

Elles ont des organes si nombreux et si spécialisés, qu'elles peuvent veiller à la sauvegarde de leurs intérêts; malgré cela, elles n'y arrivent pas toujours efficacement. Pourquoi en est-il ainsi?

C'est parce que l'organisation du crédit ainsi réglementé et matérialisé ne repose plus que sur des biens mobiliers ou immobiliers, gages, sûretés, dont la valeur varie sans cesse; elle ne repose plus sur la personne du solliciteur et sur les garanties morales qui sont en lui.

Il n'y a plus guère que les petites banques qui fassent encore crédit à la personne, qui lui fassent confiance, et qui examinent de près le solliciteur, plus que les sûretés extérieures qu'il offre.

Certes, les garanties matérielles ne doivent pas être négligées; elles sont importantes, mais elles ne sauraient jamais être considérées à elles seules comme suffisantes. D'ordinaire, il importe encore davantage que celui qui les offre présente lui-même une garantie morale sérieuse, car c'est de l'honnêteté,

de la conduite, de l'esprit de travail et d'économie du solliciteur que doit dépendre avant tout l'octroi d'un crédit.

C'est là la fonction et le rôle social des banques: mettre des crédits à disposition de ceux qui sont dignes de crédit, c'est-à-dire de confiance, afin de leur permettre de gagner leur vie, d'améliorer leur situation, d'accroître leur bien-être et par là, le bien-être général, et non point comme on pourrait parfois le croire, en voyant avec quelle facilité des chevaliers d'industrie et des aventuriers obtiennent des crédits et font subir des pertes à ceux qui les ont écoutés, de mettre à la disposition de gens sans aveu, qui se procurent par n'importe quel moyen des sûretés, soit sous forme d'entreprises qui se soutiennent l'une l'autre, soit sous celle de signatures obtenues on ne sait trop comment, ou de personnes qui abusent de leur crédit, l'épargne des petites et des honnêtes gens.

Ce rôle, les Caisses Raiffeisen l'ont toujours rempli, cette conception socialement juste de leur rôle, les Caisses Raiffeisen l'ont toujours eue; elles sauront aussi toujours le garder, je l'espère; il est leur honneur et leur raison d'être.

Leur organisation locale leur permet de mettre en tout premier lieu, à la base du crédit qu'elles accordent, la confiance que mérite la personne. Les garanties personnelles ou réelles qu'elles doivent exiger, ne sont pour elles que des compléments; c'est-à-dire qu'elles ne sauraient à elles seules suppléer à l'indispensable, à l'essentiel, à la valeur morale de l'individu qui a besoin de crédit et qui le sollicite.

Cet exposé ayant essentiellement un but pratique, nous voulons terminer par une conclusion pratique:

Les Caisses Raiffeisen, dans l'octroi de leur crédit, examineront toujours en première ligne, si celui qui sollicite le crédit en est digne par son esprit de travail, d'économie, d'ordre et par la dignité de sa vie. C'est là, la meilleure garantie qu'elles puissent demander et recevoir. Les autres sûretés ne seront examinées de plus près qu'une fois que le solliciteur aura été jugé digne d'appui et de soutien.

Elles refuseront ou retireront tout crédit, à ceux qui par leur inconduite, leur paresse, leur intempérance ou d'autres raisons, ne paraissent pas dignes de confiance, quelles que soient les sûretés matérielles qu'ils pourraient présenter.

Une telle façon de procéder est conforme non seulement au rôle social des banques, en général, mais au but des Caisses Raiffeisen et à l'intention certaine de leur fondateur.

Nouvelles des sections

SAINT-SAPHORIN (Lavaux).

Notre modeste Caisse a tenu le 8 mars dernier, son assemblée générale ordinaire. Les comptes de l'exercice 1928, bouclant par un boni de fr. 376,45, versé au fonds de réserve, sont approuvés, ainsi que le rapport de gestion présenté par le Comité de direction.

Le nombre des membres s'est accru de quatre unités, et le bilan a continué

aussi sa marche ascendante: il accuse un total de fr. 102,820, soit fr. 15,800 de plus que l'an dernier.

L'assemblée prouve sa reconnaissance à notre dévoué caissier en augmentant un peu son traitement, qui sera basé dorénavant sur le nombre des inscriptions au Journal. Ce mode de faire nous paraît plus équitable, surtout pour les petites Caisses.

Les opérations statutaires terminées, M. Paillard, vice-président du Conseil de

surveillance, dans une causerie toute intime, semée d'anecdotes graves ou plaisantes, nous donne un aperçu de ce qu'est «le commerce de l'argent» chez les nègres de l'Afrique orientale portugaise, où il a séjourné pendant plusieurs années.

L'épargne, nous dit-il, y est quasiment inconnue, et ce n'est pas étonnant: le sel fut d'abord la monnaie courante; il céda cette place à des anneaux de métal, qui furent remplacés plus tard par

des « piochards » (houes) dont la Suisse était le principal fournisseur, puis par des vaches ! Conçoit-on une Caisse d'Épargne empilant semblable « monnaie » ?

Cependant, à la suite d'une épizootie meurtrière qui anéantit presque les troupeaux, les pièces d'or firent leur apparition, et leur usage pour les transactions commerciales gagne du terrain ; mais pour ne pas rompre trop brusquement avec le passé, les nègres, dont l'esprit évolue lentement, appellent « vaches sans queues » ces pièces d'or ! Et quand vous saurez que la seule « marchandise » que tout homme noir cherche à se procurer en échange de ces « vaches » c'est... des femmes, plus et mieux, car ce sont les véritables bêtes de somme de ces contrées où le féminisme doit être fort mal porté, vous direz peut-être avec nous qu'il vaut encore mieux être caissier, voir président d'une Caisse Raiffeisen ici que là-bas !!!

M. Paillard fut, on le devine, très applaudi, et en le recommandant aux collègues que sa conférence pourrait intéresser, nous remercions également notre président pour son excellente idée d'utiliser pour le profit de tous, les ressources qu'il a sous la main.

A tous deux, nous ne pouvons donc que crier : bis !... et merci ! E. P.

**

PAMPIGNY (Vaud).

Les sociétaires de la Caisse de Crédit Mutuel de Pampigny se sont réunis le 22 mars, pour l'examen des comptes de l'exercice 1928.

Etablie en 1927, cette Caisse a pris de suite un essor réjouissant et a déjà rendu d'appréciables services dans son cercle d'activité. Au 31 décembre 1928, le chiffre des dépôts confiés était de 410 mille francs ; un bénéfice de fr. 1,388,65 a pu être réalisé l'an dernier malgré la marge très réduite qui existe entre les taux-créanciers et les taux-débiteurs ; la fortune de la Société atteint aujourd'hui fr. 23,000. Durant ses douze premières années d'activité, la Caisse a effectué un mouvement d'affaires de 25,5 millions de francs.

Bien présidée par M. F. Bolay, cette réunion laissa à tous les participants, une excellente impression d'ordre, de sérieux et d'activité. Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, le président du Comité de direction présenta un excellent rapport sur la marche de la Société durant l'exercice écoulé et le caissier, M. E. Bolay donna lecture des comptes et du bilan. Comme autorité de contrôle, le Conseil de surveillance rendit compte à l'assemblée, par l'organe de son président, du résultat de son activité. Les comptes furent ensuite adoptés à l'unanimité, et un nouveau membre du Conseil de surveillance fut désigné en la personne de M. Zimmermann.

Les affaires administratives liquidées, le président donna la parole à M. Serex, réviseur de l'Union Suisse, lequel apporta à l'assemblée le salut et l'hommage de la sympathie de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, dont la Caisse de Pampigny est une fidèle Section.

Se basant sur ses constatations personnelles lors des révisions effectuées, M. Serex présenta tout d'abord aux sociétaires son appréciation générale sur leur Caisse, et déclara que l'administration de l'Association était excellente à tous points de vue et qu'elle s'inspirait absolument de l'esprit des statuts et d'une bonne politique commerciale et financière. Immenses sont les services rendus déjà jusqu'à ce jour par l'institution dont la situation du bilan permet d'envisager encore pour un avenir rapproché une multiplication des avantages actuels pour les sociétaires. Le réviseur invite surtout les sociétaires à serrer les rangs dans un bon esprit d'entente et de collaboration pour attirer à la Caisse de nouveaux adhérents et de nouveaux dépôts.

Pour terminer, le représentant de l'Union présenta encore aux membres une causerie sur « le crédit agricole et les Caisses Raiffeisen ». Après avoir exposé comment est née la question du crédit rural, le conférencier montra combien délicate était la solution de ce problème qui occupe aujourd'hui nos économistes et nos hommes d'Etat. Vu leur nature et leur organisation, nos grandes banques, même nos banques d'Etat, ne peuvent porter au crédit agricole toute l'attention qu'il mérite. Les Caisses de crédit mutuel, à caractère local et absolument désintéressé, sont une nécessité de l'heure présente et un moyen de surmonter la crise agricole. Le conférencier parla ensuite de Raiffeisen et de ses Caisses de prêts, et fit l'historique du mouvement du mutualisme de crédit dans notre pays. Il fit parler les chiffres et exposa la situation actuelle des Caisses Raiffeisen suisses ; il montra aussi ce qu'est aujourd'hui notre Association nationale, forte et indépendante, soutien précieux des Caisses locales.

L'ordre du jour étant liquidé, M. Bolay, président, clôtura la séance en remerciant les membres d'être accouru presque au complet à l'appel des Comités et les invita à faire de la propagande autour d'eux pour assurer une prospérité croissante à la Société.

**

TREYVAUX (Fribourg).

La Caisse Raiffeisen de notre paroisse peut certainement compter parmi les plus prospères du canton, puisque son chiffre d'affaires a été de 1,371,877 francs pour l'exercice 1928. Si l'on songe que la Société a été fondée en 1915, on doit reconnaître que son développement est très réjouissant. Grâce à l'esprit d'entente qui règne entre les deux Comités de surveillance et de direction, ainsi qu'au dévouement de son caissier, M. Joseph Guillet, la marche de la Caisse est excellente.

Actuellement les membres sont au nombre de 119 et le montant total de leur part d'affaires est de 5,850 francs. Les obligations se montent à 378,280 francs. Les réserves atteignent la somme de 22,000 francs.

Le taux-créancier a été de 4 à 5 pour cent pour 1928 ; le taux-débitteur de 5

et quart à 5 et demi pour cent, sans frais et sans commission.

Dépôts : 620,095,06 francs ; obligations : 378,280,55 francs.

Il y a 609 carnets d'épargne, dont le total est de 235,864,51 francs. Les prêts fermes aux débiteurs s'élèvent à 542,012. Aucun prêt n'est effectué sans amortissement deux fois par an.

Prêts en compte-courant : 147,120,54 francs. Le bénéfice pour l'année écoulée a été de 2,286 francs 30.

Chiffres assez éloquentes qui en disent assez long sur le bon fonctionnement d'une institution qui devrait se répandre encore plus dans nos pays pour le plus grand bien économique et moral de nos populations. Cephas.

**

LA ROCHE (Fribourg).

L'assemblée générale des membres s'est réunie pour la septième fois, le 3 mars 1929, pour entendre la lecture des comptes de notre Caisse de Crédit Mutuel.

Au 31 décembre 1928, la Caisse comptait 101 membres. Le bilan atteignait fr. 478,000. Le petit tableau-statistique suivant permettra à chacun de se rendre compte du rapide développement enregistré par cette organisation, dans une paroisse de 1,000 âmes environ.

Années	Chiffre du bilan Fr.
1923	270,000
1924	365,000
1925	413,000
1928	478,000

L'avoir en caisse d'épargne de 150 déposants atteignait à fin 1928 fr. 68,000 et la Caisse a effectué des crédits en comptes-courants à 55 sociétaires pour une somme globale de fr. 420,000. Le bénéfice réalisé a été de 1,846,37 fr. ; il a été versé aux réserves qui atteignent ainsi fr. 7,500.

Les frais généraux d'administration se sont élevés à 664 francs et les impôts et droits divers à l'Etat à fr. 813,75.

Dans un excellent rapport, le président du Conseil de surveillance attira l'attention des membres sur les avantages qu'une Caisse Raiffeisen procure à ceux qui ont besoin de capitaux, et souleva également d'intéressantes considérations sur l'épargne qui n'occupe pas encore la place qu'elle devrait avoir. C'est spécialement chez les enfants et les jeunes gens qu'il faut développer le goût de l'épargne. L'épargne est une œuvre de prévoyance et a une valeur morale aussi, qu'il importe de souligner. L'épargne enseigne l'ordre et l'économie, elle fait éviter le gaspillage. Il faudrait que tous les enfants aient à la Caisse leur carnet d'épargne, moins pour l'argent qu'ils peuvent amasser que pour les bonnes habitudes que le goût de l'épargne leur fait contracter.

**

MONTHEY (Valais).

Il ressort de l'excellent rapport présenté à l'assemblée générale des sociétaires par le président du Comité de direction, M. E. Vannay, que malgré le marasme de l'agriculture, la Caisse a poursuivi encore pendant son dix-huitième exercice, sa marche ascendante.

L'effectif des membres a augmenté de 19 en 1928, et est actuellement de 93; le modeste noyau du début a donc été décuplé. C'est la plus forte augmentation qui ait été enregistrée dans l'espace d'une année depuis la fondation de la Caisse. Le roulement d'affaires a été de fr. 627,500. Le chiffre du bilan atteint 406,500 francs et accuse une augmentation de fr. 67,000 sur celui de l'année précédente. En Caisse d'épargne, la Caisse paie un taux de 4 et quart pour cent; elle a encaissé fr. 120,000 de nouveaux versements, intérêts capitalisés, et effectué des remboursements pour une somme de 50,000 francs en chiffre rond. Trente-deux nouveaux carnets ont été constitués durant l'exercice, ce qui porte le chiffre des carnets à 273. Pour faciliter et encourager la petite épargne, 40 cofrets d'épargne ont été délivrés.

Le montant total des prêts et crédits accordés aux sociétaires était au 31 décembre dernier de fr. 333,000.

Les comptes-courants présentent un important mouvement; le taux prélevé des débiteurs est de 5 et quart pour cent net, tandis qu'il est bonifié 4 pour cent aux créanciers.

Au compte de profits et pertes, nous relevons que les frais généraux (administration, frais divers, impôts), etc., n'ascendent que fr. 1,181,65, soit le quart pour cent du chiffre du bilan seulement. Ceci témoigne du caractère désintéressé de l'organisation et explique pourquoi la Caisse a encore réalisé un bénéfice de 736 francs 20, malgré la marge modeste qui existe entre les taux-débiteurs et les taux-créanciers. Les réserves atteignent fr. 7,294,95..

Les beaux résultats sont l'effet d'un excellent esprit de solidarité; ils autorisent les plus beaux espoirs. Mais ce qui réjouit par dessus tout, c'est la confiance croissante que témoigne le public envers cette institution modeste, mais souverainement utile, en lui confiant ses épargnes et ses valeurs disponibles, malgré l'existence sur la place de cinq établissements financiers. De cette façon la Caisse peut étendre toujours davantage son bienfaisant rayon d'action.

SONVICO (Ticino).

Il 10 Marzo ha luogo l'Assemblea della Cassa Rurale di Luguo l'Assemblea della Cassa Rurale di Luguo Credito, sistema Raiffeisen. Sono presenti quasi tutti i soci nella Sala delle Assemblee Comunali di Sonvico. Dal Rapporto e Conto Reso del sesto anno di questo sodalizio si constata il continuo progresso dell'opera ed i lievi vantaggi che già ha portato all'economia di quelli che abbero bisogno di servirsene per i loro interessi. Il conto segna un movimento di 300,000 fr. i depositi sono di 142,000 fr., la garanzia solidale dei membri di un milione. Riserve fr. 1,800.

Pensées

Le devoir que tu devines te lie dès l'instant où tu l'as deviné.

Henri-Frédéric Amiel.

Communications du Bureau de l'Union

Aux Caisses Vaudoises

Le Crédit Foncier Vaudois procédant actuellement à l'échange de toutes les actions actuelles contre de nouveaux titres, nous invitons les Caisses de vérifier les dossiers des clients et de les rendre attentifs à cet échange.

Les titres devront être remis avec les coupons 29, 31 et suivants, attachés. Les actions seront échangées titre pour titre sans concordance de numéro. Pour les actions nominatives il y aura lieu de s'assurer de la régularité des transferts successifs. Les anciennes actions devront être revêtues de l'inscription suivante, à faire signer par le titulaire: «Echange contre l'action N° (à laisser en blanc). Lieu et date».

Notre Caisse Centrale s'occupe également de ces échanges.

Avis important aux Caisses affiliées

Depuis un certain temps, des représentants de commerce de tous genres se déversent dans les campagnes et frappent principalement à la porte de MM. les caissiers pour chercher à écouler leurs produits. C'est ainsi que dernièrement le voyageur d'une maison d'édition de Berne s'est présenté auprès de plusieurs Sections en offrant des barèmes pour le calcul des intérêts pour le prix de fr. 40 !! Comme c'était sans doute fort difficile pour lui de placer cet article auprès de nos Caisses, étant donné que ces dernières peuvent se procurer à l'Union des barèmes suffisants pour le prix de fr. 12 seulement, le voyageur en question n'a rien trouvé de mieux alors que de dire que ces dernières tabelles étaient ... erronées. Il va sans dire qu'une assertion semblable ne tient pas debout et que les Tabelles Wehrli pour le calcul des intérêts livrées par l'Union sont absolument exactes. Nous laissons à MM. les caissiers le soin de juger de l'élégance du procédé utilisé par le voyageur de la firme bernoise!

Situation des Caisses de Crédit Mutuel affiliées au 31 décembre 1928 (classement par cantons)

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Chiffre du bilan Fr.	Roulement Fr.	Réserves Fr.
Argovie	59	5,275	24,124,627.04	46,827,948.27	499,682.69
Appenzell R. E.	2	122	168,355.24	557,373.80	8,388.44
Bâle campagne	11	1,496	6,336,169.86	17,808,889.04	246,154.62
Berne	32	1,528	2,249,397.58	6,607,887.76	12,347.19
Fribourg	52	3,875	19,133,983.03	33,605,578.31	722,495.09
Genève	7	144	242,730.60	680,808.61	281.82
Grisons	6	475	1,792,457.25	5,073,015.95	37,568.06
Lucerne	13	1,249	5,906,089.95	15,715,160.—	230,856.49
Nidwald	2	128	941,311.02	2,231,781.36	26,426.06
Schaffhouse	1	158	1,195,925.94	2,660,602.47	27,944.45
Schwytz	12	1,358	5,421,926.39	13,242,561.64	149,902.55
Soleure	50	4,151	25,270,550.87	32,849,983.50	761,649.69
Saint-Gall	64	8,285	68,627,734.68	172,312,411.32	1,992,900.13
Tessin	1	52	142,331.90	300,697.50	1,800.60
Thurgovie	23	2,778	26,090,237.06	72,018,487.05	637,490.24
Uri	4	250	629,700.60	1,677,984.58	16,225.36
Vaud	38	3,089	15,283,073.87	44,083,915.50	493,356.74
Valais	83	5,521	11,733,106.90	25,086,825.34	246,429.60
Zurich	3	158	733,969.95	1,637,935.70	16,654.40
1928	463	40,092	216,023,179.73	494,979,847.70	6,128,554.22
1927	435	37,482	195,951,648.69	441,661,841.38	5,447,648.94

Total des dépôts d'épargne 1928 : Fr. 100,092,654.53	1927 : Fr. 90,116,019.30
Nombre des déposants . 1928 : 113,495	1927 : 106,027
Moyenne par carnet . 1928 : Fr. 881.90	1927 : Fr. 849.90